Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 35 (1890)

Heft: 4

Artikel: Quel est le champ d'activité du sous-officier d'infanterie avant, pendant et après le combat?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348159

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

eu en tous cas le résultat très utile d'acquérir en Afrique quelque prestige à nos armes.

Je comprendrais notre inaction si le gouvernement avait résolu de suivre une politique absolument expectative, et si, par conséquent, il n'y avait à Massaoua que les troupes strictement nécessaires pour occuper les forts ; si l'on n'avait pas entamé avec les tribus limitrophes, comme celle du Choa, des négociations pour obtenir leur adhérence. Mais du moment que 8000 hommes sont réunis là-bas et qu'il a été convenu d'aider Menelik, je ne comprends franchement pas cette inaction.

Je ne me dissimule pas que l'on pourrait courir quelques risques, mais ce ne serait pas la première fois — (la glorieuse épopée garibaldienne en fait foi) — qu'avec une sage audace on serait arrivé à un éclatant succès. CRISPI.

(A suivre.)

Quel est le champ d'activité du sous-officier d'infanterie avant, pendant et après le combat ?[1]

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Dans notre armée le sous-officier ne doit pas se contenter de ce que lui ont appris les différents cours qu'il a suivi, il doit

[1] Nous pensons être agréables à nos lecteurs en publiant dans ce numéro de la *Revue militaire suisse* et dans un numéro prochain deux des travaux français primés dans la dernière fête fédérale de la Société des sous-officiers, les 15, 16 et 17 juin 1889, à Lausanne. Nos lecteurs pourront se rendre compte ainsi du travail qui se fait dans la Société fédérale des sous-officiers et du développement de ses membres. Ces constatations sont d'autant plus précieuses que la tactique actuelle a considérablement élargi le rôle du sous-officier et par conséquent l'influence de ce dernier sur les hommes. Nous devons à l'obligeance du comité central de la société de pouvoir insérer ces travaux.

Le jury chargé d'examiner celui que nous publions aujourd'hui s'est prononcé comme suit :

« Le travail est bien coordonné, précis ; il n'y a pas de détails inutiles. Il n'est pas complet, parce que les fonctions des sous officiers du petit état-major sont passées sous silence.

« Le style est parfois incorrect, mais le travail se lit bien et laisse une bonne impression.

« L'auteur ne se préoccupe pas seulement des devoirs matériels du sous-officier ; il parle aussi de l'influence morale que ce dernier doit avoir sur ses subordonnés.

« Un grand mérite de l'auteur est d'avoir travaillé sans suivre pas à pas et à la lettre les divers règlements. On dirait presque qu'il a rédigé son mémoire sans avoir aucun livre sous les yeux, ne s'inspirant que de ses souvenirs et de son sentiment personnel. »

chercher à compléter son instruction militaire par tous les moyens possibles; il doit, par des lectures militaires simples et à sa portée, se mettre au courant des choses qui peuvent l'instruire au point de vue militaire.

Son rôle est marqué dans les sociétés de sous-officiers, de tir et de gymnastique.

Nous voyons que depuis quelques années le rôle du sous-officier a considérablement augmenté d'importance, il n'est plus ce qu'il était autrefois, un simple porte-galons surveillant le service intérieur et les corvées; son rôle s'est considérablement relevé comme intérêt et surtout comme responsabilité.

Les progrès réalisés dans l'armement de l'infanterie et les changements qui en sont résultés dans la tactique, ont entraîné un plus grand fractionnement des unités de combat.

On a été obligé, soit afin d'obtenir le plus grand effet dans le feu de l'infanterie, soit aussi pour éviter de trop grandes pertes, de subdiviser la ligne de feu en très petites unités et le commandement de ces groupes a dû être naturellement remis aux sous-officiers.

AVANT LE COMBAT.

En ma qualité de sergent, je choisis pour ce travail, le rôle qu'aurait à remplir dans ces différentes phases, le guide de droite d'une section d'infanterie. Je suppose que le bataillon auquel j'appartiens et qui est cantonné, reçoit l'ordre, l'ennemi étant signalé, de se porter à sa rencontre.

Le premier devoir du sous-officier, après avoir reçu les ordres pour le départ, sera de vérifier soigneusement l'état de l'armement, de l'équipement et de l'habillement de sa section. Pour les armes à feu il devra s'assurer du bon fonctionnement de la culasse mobile et de l'appareil de détente, il vérifiera si toutes les pièces sont bien vissées et si chaque homme possède une fourchette de rechange.

Il s'assurera de l'état de la chaussure, conseillera aux hommes, s'il est possible de prendre un bain, de changer de linge; ensuite il fera procéder au paquetage du sac, en recommandant d'une manière toute spéciale de ne prendre que le strict nécessaire.

Il devra vérifier minutieusement le paquetage de chaque homme; ceci a une grande importance au point de vue de la marche. Il devra veiller à ce que la distribution des munitions et des vivres se fasse d'une manière très correcte.

Lorsque ces différents préparatifs seront terminés et que le

sous-officier aura passé une inspection détaillée de ses hommes, il devra leur adresser des recommandations sérieuses au point de vue moral, il les invitera à observer la sobriété et tâchera d'exercer sur eux une heureuse influence pour les bien préparer à supporter avec courage les épreuves qu'ils auront à subir.

Toutes ces recommandations devront se faire sans rien négliger au point de vue de la discipline qui sera toujours le principal facteur dans ces circonstances.

Ces préliminaires peuvent s'appliquer aussi bien dans le cas où le combat aurait lieu le lendemain que dans celui où il aurait lieu le jour même.

JOUR DE COMBAT.

Avant le départ.

Le jour du départ, le sous-officier veillera à ce que les hommes indisposés et malades s'annoncent au lever. Il recommandera aux hommes, avant le départ, de manger et de profiter du temps qui reste pour faire leurs nécessités, les engagera à se munir de tabac, de ne pas prendre de l'alcool pur, en leur faisant observer que cela est très nuisible pour la marche. Il sera toujours préférable de faire remplir les gourdes avec du café noir. Lorsque tous les hommes seront équipés, le sous-officier devra encore passer une inspection des armes et des cartouchières, s'assurer que chaque homme possède bien les munitions qui lui ont été délivrées, vérifier l'ajustage des effets et le port du sac.

Lorsqu'il sera sûr de ne rien avoir oublié, il pourra avec satisfaction, au moment du départ, annoncer à son chef de section que tout est bien en règle ; il devra aussi à ce moment, après avoir fait l'appel, répartir la section en 3 ou 4 groupes, suivant les ordres qu'il aura reçus, et après la formation des groupes, désigner le remplaçant du chef de groupe et l'homme du centre.

DÉPART.

Première halte.

Après avoir quitté le cantonnement et pendant la première halte, le sous-officier devra faire mettre le paquetage en ordre. S'il y a lieu, il recommandera aux hommes de profiter de ce moment pour remédier à tous les dérangements qui auraient pu se produire et à tout ce qui pourrait gêner l'homme dans la marche ; rattacher la chaussure, etc. Si des hommes sont indisposés, il les annoncera afin qu'ils reçoivent les soins nécessaires.

PENDANT LA MARCHE.

Pendant la marche et si le sous-officier n'a encore reçu aucune mission pour le service de sûreté détaché de son bataillon, il devra entretenir le moral de la troupe, causera avec ses hommes, tâchera de faire ménager autant que possible la boisson.

Si la marche doit être longue, il engagera ses hommes à chanter, en un mot, il stimulera le zèle de chacun en donnant lui-même l'exemple; il devra, tout en conversant avec la troupe, s'entretenir avec son chef de section et transmettre les idées et les appréciations de celui-ci. Les bonnes relations entre le chef de section et le sous-officier exerceront toujours une heureuse influence sur la troupe, sous tous les rapports.

Le sous-officier doit être à même de bien lire les cartes. Dans la marche il indiquera les localités en vue, les cours d'eau, etc.; il intéressera les hommes à la topographie du pays qu'ils traversent et surtout leur dira, si on connaît la localité d'étape, combien de temps il reste à marcher. En outre, ces connaissances lui rendront de précieux services, si par suite de combats ou autres circonstances analogues, il vient à être appelé au commandement d'une section.

C'est aussi pendant la marche qu'il faudra donner les dernières recommandations pour le combat et bien préparer sa troupe.

CONTACT AVEC L'ENNEMI.

Je suppose maintenant que la section à laquelle j'appartiens est désignée comme pointe d'avant-garde, et mon groupe comme groupe d'éclaireurs.

Le sous-officier doit bien se pénétrer dans ces circonstances qu'il a une mission très sérieuse à remplir et il doit agir avec la plus grande prudence et éviter tout ce qui pourrait retarder la marche de la pointe.

Il devra s'assurer encore que les armes sont en bon état et les faire charger immédiatement; il devra transmettre à ses hommes, après en avoir pris connaissance, le mot de passe et les signes de reconnaissance.

A partir de ce moment les honneurs ne se rendent plus; il commandera à son groupe de prendre l'allure des tirailleurs, c'est-à-dire de marcher à pas rompus et lui-même marchera en avant de son groupe en réglant la distance suivant le gros; les hommes porteront l'arme en balance. Après avoir reçu les ins-

tructions de son chef de section et l'indication de la direction à suivre, il marchera en conservant une distance d'environ 50 mètres entre son groupe et la pointe, il formera ensuite une file de communication et détachera en avant une file d'éclaireurs, en désignant un soldat capable comme chef. Il fixera le nombre des éclaireurs suivant les circonstances tout en exigeant d'eux qu'ils ne s'éloignent pas à plus de 50 mètres environ. Il tâchera de ne pas les perdre de vue et leur fera observer d'une manière générale que la moindre découverte doit parvenir à sa connaissance pour qu'il puisse en informer de suite le chef de section. Il devra dans les rapports qu'il enverra à son chef, être aussi bref et clair que possible et éviter les fausses alertes; il devra surtout ne pas laisser partir un rapport sans l'avoir fait répéter par le porteur et être certain qu'il a bien été compris.

Il devra aussi prescrire aux hommes qu'il enverra en éclaireurs de rester à couvert, leur faire comprendre que leur mission consiste à tout observer et à découvrir, en cherchant à se dérober aux regards de l'ennemi ; il devra rester en communication avec eux ; sur la route ne pas les laisser aller ensemble, afin qu'ils ne soient pas distraits par leur conversation ; ils doivent être détachés l'un à droite, l'autre à gauche.

Le sous-officier peut aussi être appelé, avec son groupe, à remplir les fonctions de flanqueurs, dans ce cas il se souviendra en tout premier lieu qu'il doit :

Observer la direction dans laquelle il a été détaché, la distance où il doit se tenir de la section.

Il marchera comme la file d'éclaireurs mais en détachant lui-même encore un ou deux éclaireurs du côté extérieur ; il devra aussi assurer, si le terrain le permet, sa communication avec le chef de section.

HALTE EN SERVICE DE SURETÉ.

Si pendant la marche, un repos d'une plus grande durée, est donné à la colonne, par exemple pour manger, le sous-officier faisant partie d'une section détachée en grand'garde, peut être appelé à fonctionner comme sous-chef de grand'garde ou comme patrouille d'exploration.

Il pourra dans ce cas et suivant les circonstances être appelé à inspecter la ligne des sentinelles, ou être détaché avec son groupe comme poste de passage ; il devra se rappeler dans ce dernier cas, qu'il doit annoncer les parlementaires au chef de section,

donner aux patrouilles qui sortent par ce poste, tous les renseignements qu'il aura pu obtenir et les orientera si possible.

Il devra prêter une grande attention aux recommandations du chef de la grand'garde, telle que l'orientation, la direction à observer, les chemins qui conduisent à la grand'garde et aux différents postes, de façon à pouvoir le rappeler lui-même à ses hommes.

Détaché avec son groupe comme patrouille d'exploration, le sous-officier devra bien s'assurer avant de partir de l'orientation, et de la direction exacte où l'ennemi doit se trouver.

En passant près des sentinelles extérieures il leur demandera le résultat des observations qu'elles auraient pu faire ; il se rappellera qu'il doit avant tout chercher à recueillir et à obtenir tous les renseignements possibles, sans cependant s'exposer à être enlevé.

Si son chef de section lui a fixé un itinéraire, il devra le suivre sans s'en écarter.

De nuit il prendra un point de direction bien visible afin de ne pas s'égarer.

S'il rencontre une patrouille ennemie il devra chercher à l'enlever.

S'il aperçoit des troupes ennemies, il tâchera de reconnaître le genre de troupe et l'effectif; il interrogera les habitants qu'il pourrait rencontrer.

Dans ses rapports il dira toujours d'une manière précise ce qu'il a vu, quant à l'effectif et à la situation ; si l'ennemi est en mouvement il cherchera à voir la direction qu'il suit, s'il a des voitures ou non, dans quelle formation de marche il se trouve ; ne jamais faire de suppositions ou s'il n'est pas possible autrement, les mentionner comme telles. Il expédiera par rapport écrit tout ce qui serait trop difficile à retenir par un homme.

Dans le cas où il serait attaqué et poursuivi il se retirera en tirant, mais jamais dans la direction exacte des grand'gardes, soit pour ne pas montrer à l'ennemi l'endroit où elles se trouvent, soit aussi pour démasquer la position de combat de la grand'-garde.

Un bon chef de patrouille envoyé dans la direction de l'ennemi ne devra jamais rentrer sans rapporter des renseignements.

Dans la grand'garde le sous-officier peut aussi être chargé de diriger la construction de fossés de tirailleurs sur un emplacement désigné ; il lui sera donc utile d'avoir quelques connais-

sances de ce genre de travaux. Il peut aussi, pendant que le chef de section fait son rapport, repérer les distances jusqu'aux points par lesquels l'ennemi pourrait arriver, soit les carrefours, routes, entrées de défilés, etc.

ENGAGEMENT.

Lorsque la colonne se remettra en marche et que la présence de l'ennemi sera signalée, le sous-officier devra augmenter le nombre des éclaireurs et faire immédiatement explorer tout ce qui pourrait servir d'abri à l'ennemi, soit les fermes, les bois, etc. il devra, du reste, en informer de suite le chef de la pointe qui pourra, s'il le juge convenable, renforcer le groupe d'éclaireurs.

Il exigera des éclaireurs qu'il détache, de lui communiquer immédiatement tout ce qu'ils verront, et s'ils sont trop éloignés, afin d'éviter tout bruit, de lui indiquer avec l'arme la direction dans laquelle ils ont vu l'ennemi. Un éclaireur ne devra jamais faire feu, à moins que, surpris, il n'y soit obligé pour se défendre. Immédiatement le chef de groupe se portera en avant pour examiner la situation et informera de suite le chef de la pointe que l'ennemi est en vue. A partir de ce moment, c'est le chef de section qui décide, d'après les circonstances, des mesures à prendre.

Si le chef du groupe d'éclaireurs est surpris par l'ennemi sans avoir eu le temps de faire rapport au chef de la pointe, il devra immédiatement déployer son groupe en tirailleurs et ouvrir le feu.

DÉPLOIEMENT.

Aussitôt le déploiement ordonné, le sous-officier prendra la direction de son groupe. Il ne devra pas oublier qu'il est responsable vis-à-vis du chef de section, de la stricte exécution de ses ordres, de l'emploi du terrain et de la manière dont les hommes placent leur mire, dirigent leur feu, ménagent leurs munitions.

Il commandera énergiquement, prêtera une grande attention à la direction indiquée ; il devra répéter tous les commandements donnés par le chef de section, examiner les hausses, veiller à ce que les hommes ne tirent qu'à la distance et au but indiqués et ne dépassent pas le nombre de coups prescrits.

Tous ces ordres ne concernent que le chef de section et doivent être répétés par le chef de groupe ; le sous-officier veillera aussi à ce que les hommes visent bien et tirent tranquillement, il fera ménager autant que possible les munitions, prendra celles des

morts et des blessés et profitera de toutes les occasions pour faire compléter le magasin. Pendant le feu ou l'action, il peut se produire différents mouvements dans la ligne de feu ennemie qui peuvent échapper à l'attention du chef de section, le chef de groupe doit y veiller et en faire immédiatement rapport.

Sitôt que les feux de salves sont ordonnés, le sous-officier, tout en examinant rapidement les hausses, doit entrer dans la chaîne de tirailleurs et tirer.

Au moment décisif, le sous-officier doit exciter ses hommes et les entraîner avec ardeur en donnant lui-même l'exemple du courage et du dévouement.

Pendant l'action, le sous-officier peut aussi être appelé, avec son groupe, à fonctionner comme patrouille de combat. Dans ce cas, il ne prendra pas part au combat et observera tous les mouvements qui pourraient se produire du côté de l'ennemi, la préparation d'un mouvement contre notre flanc, et surtout surveillera très particulièrement le terrain favorable à la cavalerie, pour prévenir le plus vite possible une attaque de celle-ci. Si son groupe se trouve dans une des ailes de la ligne de feu et qu'il n'ait pas encore été envoyé de patrouille de combat, il détachera lui-même quelques hommes dans ce but.

Si pendant l'action le chef de section vient à manquer, le sous-officier le plus ancien prendra immédiatement le commandement de la section ; il désignera un soldat capable pour le remplacer comme chef de groupe.

Lorsque pour un motif quelconque, le signal d'interruption du feu est donné (coup de sifflet, etc.), le sous-officier doit agir énergiquement pour que les hommes qu'il a autour de lui cessent de tirer et cela surtout pendant le feu de magasin.

APRÈS LE COMBAT.

Le sous-officier devra faire l'appel, réorganiser la section (si le chef manque) et les groupes, pourvoir aux commandements qui seraient devenus vacants et faire remettre l'équipement en état ; il devra dresser le compte des munitions disponibles et les répartir à nouveau.

Si la troupe n'est pas employée à la poursuite et que le sous-officier possède quelques connaissances sanitaires, il pourra les appliquer à ce moment en donnant des soins aux hommes blessés légèrement.

ARRIVÉE AU CANTONNEMENT.

Après le marche et l'arrivée au cantonnement, le sous-officier devra passer une inspection de l'armement et de l'équipement, faire délivrer les bons de réparations nécessaires, s'occuper de la distribution des vivres, engager les hommes à prendre un bain de pieds, changer de linge, etc.; leur faire prendre toutes les mesures nécessaires pour être de nouveau prêts.

Dans le cantonnement, le sous-officier doit savoir où se trouvent :

La place de rassemblement de la compagnie;
le logement des officiers;
l'infirmerie;
le poste de police;
la cuisine et la place de distribution.

S'il est chef de cantonnement, il devra faire de son mieux pour que les hommes qu'il commande se trouvent bien logés; il s'assurera de la lumière pour la nuit. D'autre part il recommandera la sobriété et empêchera de commettre des actes portant atteinte à la propriété des civils. Il devra, en un mot, maintenir l'ordre et la discipline.

Si la troupe bivouaque, le sous-officier devra montrer beaucoup d'activité, soit pour surveiller ses hommes, soit pour la distribution et pour la surveillance de la cuisson, si elle se fait par groupe. Il doit lui-même connaître à fond tous les petits moyens pour faire un bon ordinaire. Un sous-officier a tout intérêt à ce que son groupe mange bien; une bonne soupe donne du cœur au ventre, tandis que le sous-officier qui n'aura pas su diriger sa cuisine, aura des hommes difficiles à entraîner.

CONCLUSIONS.

Tels sont, je crois, en grande partie les devoirs du sous-officier en campagne.

Remplir avec exactitude son modeste, mais important rôle, comprendre que c'est sur lui que repose l'exécution de tous les petits détails de la préparation au combat. Pendant l'action être attentif aux ordres, en cherchant à faire son possible pour que ce qui dépend de lui conduise au succès.

Se faire respecter et aimer des hommes qu'il commande, être sous tous les rapports militaires un modèle pour eux, leur inculquer un bon esprit militaire, leur inspirer de la confiance, les

guider dans la mesure de ses moyens, au service comme en dehors du service.

En un mot, faire tous ses efforts pour que les sacrifices faits pour lui par le pays soient justifiés et que la confiance que ses supérieurs auront placée en lui soit bien méritée.

Je termine en faisant mes vœux les plus ardents pour la prospérité de mon pays et de l'armée et en souhaitant que, si jamais la patrie avait besoin d'eux, elle trouve des sous-officiers dignes de ce nom.

Rassemblement de la IIe division en 1890.

CIRCULAIRE AUX OFFICIERS DE LA IIe DIVISION (1)

Messieurs les Officiers,

Le tour de rôle fixé par Arrêté du Conseil fédéral du 7 octobre 1884 sur les cours de répétition des corps de troupes attribue à la IIe division d'armée le rassemblement de division en 1890, avec manœuvres à double action contre la Ire division qui a, cette même année, ses cours de brigades.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous un résumé du programme général de ce cours d'instruction et de vous engager à vous y préparer, à l'avance, de votre mieux, afin de vous montrer à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre d'officiers de la IIe division.

Vous le pourrez d'abord en relisant vos principaux règlements (Règlement de service, les diverses parties, notamment le service de sûreté ; règlements d'exercices des diverses armes, surtout l'emploi des tirailleurs en fortes unités; l'école de régiment et de brigade, l'Instruction sur le *service de campagne*, et celle pour les *états-majors de troupes combinées*) lesquels, à moins de déviations spécialement autorisées, serviront de base au service ; puis en étudiant le terrain au moyen de reconnaissances volontaires et de la carte Dufour (parties des feuilles XI, XII et XVII), dont un extrait sera envoyé plus tard à chaque officier avec l'ordre général.

Lausanne, 25 mars 1890.

Le Divisionnaire,
LECOMTE.

(1) 2e édition, pour MM. les officiers supérieurs.